

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00071

Numéro SIREN : 789 353 166

Nom ou dénomination : A2Protect

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2024 sous le numéro de dépôt 730

A2PROTECT

Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : 366 Route de Notre Dame, 04270 SAINT-JULIEN-D'ASSE
789 353 166 RCS MANOSQUE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le onze février,
A neuf heures,

Les associés de la société A2PROTECT se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas PIROUX, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Laëtitia PIROUX est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cessions d'actions – agrément à donner,
- Démission du Directeur général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

En vertu des dispositions contenues sous l'article 12 des statuts, l'Assemblée Générale prend acte du souhait manifesté :

- par Madame Laëtitia PIROUX de céder les 10 actions qu'elle détient dans le capital social de notre société au profit de Monsieur Nicolas PIROUX, d'ores et déjà associé.

L'Assemblée Générale autorise en conséquence la cession de lui être exposée ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Madame Laëtitia PIROUX de démissionner de ses mandat et fonction de Directeur Général, à effet du 11 février 2024.

L'Assemblée Générale la remercie pour les services rendus à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes publicités partout où besoin sera et pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Nicolas PIROUX



La secrétaire
Laëtitia PIROUX
*« Bon pour démission des
fonctions de Directeur
Général »*

*Bon pour démission des fonctions
de Directeur Général*

